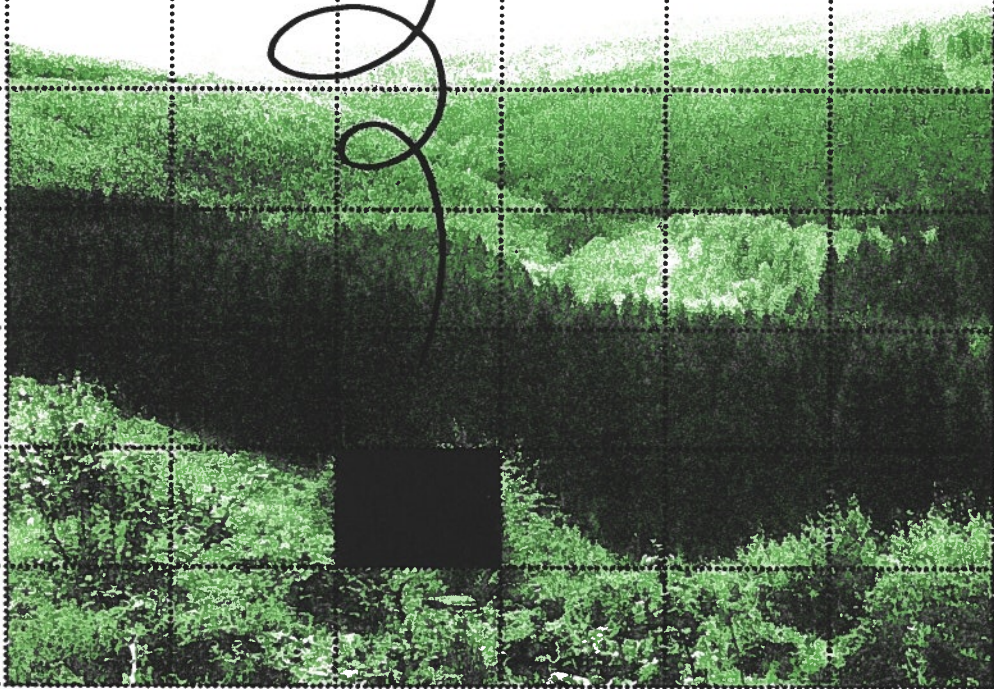
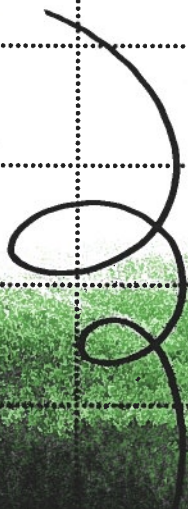
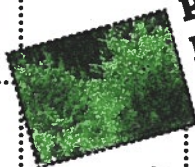


SAUVEZ avec nous LA VALLEE DE LA HOUILLE

Pour faire barrage aux
projets des bétonneurs
et des promoteurs nucléaires,
adoptez un m² du site menacé !



CONTACTS :

Ecolo, 26, rue Basse
Marcelle, 5000 NAMUR
081/22 78 71

Espaces pour demain -
Belgique
12, rue Reine Astrid
5430 ROCHEFORT
084/91 36 41



Campagne menée
à l'initiative
d'ECOLO, en col-
laboration avec
Espaces pour
Demain-Belgique



Editeur responsable :
Philippe Deleyt
26, rue Basse Marcelle
5000 NAMUR

Exempt de timbre

Photo: Phil. Antoine
Conception graphique
Raymond Héroufossé
& Poilieur

FAIRE BARRAGE AU NUCLEAIRE...

Le 23 mai dernier, le gouvernement belge signait l'accord définitif concrétisant la coopération franco-belge pour la réalisation de la nouvelle centrale nucléaire de Chooz.

Les producteurs belges d'électricité achèteront ainsi une part (25%) de la production de la première unité de 1500 MWe (Chooz B1) qui devrait démarrer en 1992, et une seconde part identique dans la production de Chooz B2, unité qui devrait démarrer en 1994.

Cet événement constitue sans doute une défaite pour tous ceux qui se sont battus contre ce projet inutile et coûteux. Mais cette défaite peut se transformer en victoire d'ici quelques années. D'ici 1992, il est fort probable que les besoins en électricité, tant en France qu'en Belgique, seront plus que largement satisfaits par l'équipement existant... A l'heure actuelle déjà, la réserve de puissance, au moment de la plus forte demande (décembre), est de 50%. Par ailleurs, l'industrie nucléaire a de plus en plus de mal à faire face à ses difficultés financières: aux USA, la Japon de Three Mile Island a coûté des milliards de dollars aux producteurs. Les nouveaux équipements de sécurité mis en place ont fait grimper les coûts des réacteurs, aussi bien dans les unités en construction que dans celles en commande. Plusieurs chantiers ont été abandonnés et de nombreux projets annulés. Plus près de chez nous, le gouvernement espagnol vient de décider un coup de frein spectaculaire au nucléaire, puisque les chantiers de 5 des 9 centrales actuellement en

construction vont être mis en veilleuse; en France, enfin, l'endettement d'EDF est affolant: son déficit net atteint 150 milliards de francs français, dont un tiers en direction de l'étranger... Tout cela nous fait penser que le site de Chooz, qui a accueilli en 1967 le premier réacteur PWR d'Europe, pourrait bien être aussi le premier chantier nucléaire abandonné. Les écologistes français et belges sont déterminés à mettre tout en œuvre pour qu'il en soit ainsi, d'autant plus que le projet de Chooz entraîne presque inéluctablement celui du barrage de la Houille.

... ET AUX BETONNEURS.

Les déclarations récentes de plusieurs ministres ne laissent guère de doute à ce sujet: d'ici quelques mois, on ressortira des cartons du Ministère des Travaux Publics le projet de barrage géant sur la Houille. Il faut se rappeler, en effet, que les centrales nucléaires ont besoin de grandes quantités d'eau pour assurer le refroidissement des condenseurs, ce qui explique leur implantation en bordure de mer ou de rivière. Or la Meuse, dont le débit moyen est élevé, connaît d'importants fluctuations de ce débit (jusqu'à moins de 20 m³/seconde en période d'étiage), au point que les prélèvements d'eau nécessaires (et non restitués du fait de l'évaporation) pourraient atteindre 25% du débit! Une telle situation respect des normes internationales de protection des eaux et avec les besoins qui se manifestent en aval de Chooz (prises d'eau à Tail-

fer, industrie liégeoise, alimentation de la Hollande...)

Un barrage sur la Houille, soit une réserve d'au moins 180 millions de m³ peut constituer une «solution» au problème quantitatif posé par les utilisateurs de l'eau de la Meuse. Même s'il n'apporte aucune réponse au problème de la qualité des eaux, problème aggravé par le fonctionnement des centrales nucléaires. Même s'il signifie la destruction d'une de nos plus belles vallées ardennaises, la formation d'un micro-climat mais un gaspillage scandaleux des deniers publics (13 milliards de francs belges).

ADOPTER 1 M² DU SITE MENACE ET AINSI PARTICIPER DIRECTEMENT A L'ACTION ANTI-BARRAGE.

Pour éviter cette initiative mégalomane, arrêter les bétonneurs et, du même coup, freiner les promoteurs nucléaires, l'ASBL «ESPACES POUR DEMAIN-BELGIQUE» vous propose aujourd'hui, à la demande du mouvement ECOLO, une opération qui constitue un grand premier en Belgique: partager la location d'un terrain dans la vallée de la Houille et participer ainsi directement à l'action anti-barrage. «Espaces pour demain-Belgique», associa-

tion qui s'est donnée pour objectif de sauver les monuments et les sites remarquables menacés de destruction, vient en effet d'acquérir un terrain de 0,6 ha situé en bordure de rivière (à Bourseigne) et menacé d'expropriation. Cet achat est sans doute un geste symbolique destiné à affirmer notre détermination, mais il est surtout un moyen concret de retarder le projet de barrage. En cas d'expropriation, il faut en effet obtenir l'accord du propriétaire et de

ceux qui ont la jouissance effective du terrain, c'est-à-dire de tous ceux qui auront adopté un m² du site menacé.

POUR 100 FRANCS, ADOPTER 1 M²!

La réussite de l'opération sera nécessairement proportionnelle au nombre de participants. Plus ceux-ci seront nombreux, plus les difficultés juridiques seront inextricables, et plus l'éventuelle réalisation d'un barrage sur la Houille sera retardée!

La modestie somme de 100 francs, versée une fois pour toutes, vous permettra d'apporter votre pierre à ce barrage juridique. Nous vous, dès à présent, vous préciser que l'association «Espaces pour demain-Belgique» s'engage à utiliser les éventuels bénéfices de cette opération uniquement à mener d'autres actions du même type sur le territoire wallon. Elle s'engage également à ouvrir ses comptes à

toute demande. Le bail (voir texte ci-après) qui sera signé, sera un bail collectif impliquant tous ceux qui soutiendront cette action. Sauf demande expresse, il ne nous sera pas possible de vous envoyer une copie de l'acte de bail, très long vu le grand nombre de participants. Mais nous le tiendrons à la disposition de ceux qui désiraient le consulter. Si ce projet vous semble digne d'intérêt, vous pouvez nous renvoyer la carte-réponse ci-jointe, dûment complétée et signée. Enfin, si vous connaissez une personne habitant l'étranger, n'hésitez pas à la faire participer à l'opération en lui demandant de signer un document semblable et, offrez-lui le prix de la location!

Adresses de contact:
- Opération «Sauver la Vallée de la Houille»
Rue Basse Marcelle 26
5000 NAMUR
Tél (081) 22 78 71
- ASBL «ESPACES POUR DEMAIN - BELGIQUE»
Rue Reine Astrid 12
8430 ROCHEFORT
Tél (084) 21 36 41
- Editeur responsable:
Philippe Deseyl
Av. Franquet d'Esperey 17
4500 DINANT.

BAIL

Entre les soussignés:

D'une part:

L'A.S.B.L. "ESPACES POUR DEMAIN-BELGIQUE" dont les statuts ont été publiés dans les Annexes du Moniteur Belge en date du 5 février 1981. Ci-après dénommé "le bailleur".

Ici représentée par:

Monsieur Jean-Marie DERMAGNE, Avocat, domicilié à Rochefort, 12, rue Reine Astrid, Président du Conseil d'administration.

Et d'autre part: (suivront ici les noms des locataires)

Ci-après dénommés "le preneur".

Ici représenté par :

Leur mandataire et porte-fort.

Il a été convenu ce qui suit:

ARTICLE UN: le bailleur donne par les présentes à titre de bail, dont l'objet sera détaillé ci-après, au profit des soussignés d'autre part, qui acceptent, les biens suivants:

COMMUNE DE GEDINNE - Septième Division

Section de Bourseigne-Neuve.

Terrains en nature de pré et de vaine et vague, sis au lieu-dit Vieux Prés, cadastrés Section B, numéros 813 A et 814 d'une contenance de 65 ares 10 centiares.

ARTICLE DEUX - OBJET DU BAIL

Le droit ici conféré, tant pour les soussignés d'autre part que pour toutes les personnes auxquelles le bailleur cédera le même droit est limité à l'observation de la faune et de la flore de l'endroit, sans possibilité de prélèvement et dans le respect total du biotope qui doit être à ce titre assimilé à une réserve naturelle dont la gestion est expressément réservée par le bailleur.

ARTICLE TROIS - DUREE.

Ce bail est consenti pour une durée de NEUF ANS, lequel prendra cours le 1.8.1984.

Pour finir de plein droit la veille de pareil jour en mil neuf cent nontante-trois.

ARTICLE QUATRE - LOYER.

Et le présent bail est consenti moyennant un loyer total de cent francs belges pour chaque bénéficiaire, payable dès la signature des présentes.

ARTICLE CINQ.

Les preneurs ne pourront sous-louer ni céder leur droit au bail, en tout ou en partie, sans le consentement écrit du bailleur.

Fait en triple exemplaire,
le

Pour "Espaces pour Demain-Belgique",
J.-M. DERMAGNE.

Pour les preneurs,

Ph. DEFEYT ou P. LANNQYE.

Adresses de contact:

- Opération «Sauver la Vallée de la Houille»

Rue Basse Marcelle 26
8000 NAMUR.

Tél (081) 22 78 71

- ASBL «ESPACES POUR
DEMAIN - BELGIQUE»

Rue Reine Astrid 12

5430 ROCHEFORT

Tél (084) 21 36 41

- Editeur responsable:

Philippe Defeyt

Av. Franchet d'Esperey 17

8500 DINANT.



ECOLO

